

MINECTO® PRO

INSECTICIDE/ACARICIDE

USAGE COMMERCIAL

CONCENTRÉ EN SUSPENSION

Insecticide/acaricide à large spectre pour la suppression des acariens et des insectes nuisibles indiqués dans les cultures mentionnées sur l'étiquette.

PRINCIPES ACTIFS :

Abamectine..... 28,5 g/L
Cyantraniliprole..... 135 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,042 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03 % à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

DANGER



POISON

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 33023
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L – 1000 L

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'abamectine présente dans ce produit augmente l'activité de la GABA chez les animaux. Il vaut mieux éviter les médicaments qui augmentent l'activité de la GABA (barbituriques, benzodiazépines, acide valproïque, etc.) chez les patients ayant fait l'objet d'une exposition potentiellement toxique au méctine. L'intoxication peut être réduite par l'administration rapide d'adsorbants chimiques (p. ex. du charbon activé). Si l'intoxication par exposition a progressé au point de causer des vomissements violents, évaluer la quantité de fluide vomi et le déséquilibre hydro-électrolytique. Administrer un traitement de rééquilibrage hydrique approprié par voie parentérale de même que les autres mesures de soutien requises, selon les mesures des paramètres vitaux, les symptômes et les signes cliniques.

4.0 MISES EN GARDE

1. Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.
2. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé

et à l'écart des aliments de consommation humaine.

3. Mortel ou toxique en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhalier le brouillard de pulvérisation.
4. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer.
5. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.
6. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
7. **NE PAS** pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
8. **NE PAS** appliquer dans les serres.
9. **NE PAS** appliquer par voie aérienne.
10. Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, des chaussettes, au moment du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et de l'entretien. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à la pulvérisation directe, à la dérive de pulvérisation et aux résidus déposés sur les feuilles, le pollen et le nectar dans les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. Cyantraniliprole est systémique et les abeilles peuvent être exposés à des résidus du produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et / ou le nectar issu d'applications au sol Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer

lorsque les abeilles butinent dans la zone de traitement dans la couverture végétale contenant les mauvaises herbes en fleur. Pour réduire davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Suivre le mode d'emploi propre à chaque culture pour obtenir la période d'application.

Pour les applications sur les cultures qui attirent beaucoup les insectes pollinisateurs (pommes et poires) ou lorsqu'on utilise les abeilles domestiques pour les services de pollinisation : Ne pas appliquer pendant la période de floraison des cultures (le début de la floraison jusqu'après la fin de la chute des pétales).

Pour les applications sur les cucurbitacées, les légumes-fruits, les pommes de terre et les patates douces : Éviter d'appliquer pendant la période de floraison des cultures. Si les applications doivent être faites pendant la période de floraison des cultures, faire les applications en soirée uniquement lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant d'origine dans un endroit frais, sec et sécuritaire. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Peut être entreposé dans un lieu non chauffé.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir ou, encore, en cas de déversement ou pour le nettoyage des lieux d'un déversement, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

Contenants réutilisables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GROUPES 6 28 INSECTICIDES

MINECTO® PRO

INSECTICIDE/ACARICIDE

USAGE COMMERCIAL

CONCENTRÉ EN SUSPENSION

Insecticide/acaricide à large spectre pour la suppression des acariens et des insectes nuisibles indiqués dans les cultures mentionnées sur l'étiquette.

PRINCIPES ACTIFS :

Abamectine..... 28,5 g/L
Cyantraniliprole..... 135 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,042 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03 % à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

DANGER



POISON

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **33023**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

TABLE OF MATIÈRES

Numéro de section

AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Renseignements généraux	10.1
Application par voie terrestre	10.2
Directives de mélange	10.2.1
Directives de pulvérisation	10.2.2
Nettoyage du pulvérisateur	10.2.3
Application avec pulvérisateur à jet porté.....	10.3
Directives de pulvérisation	10.3.1
Zones tampons.....	10.4
MODE D'EMPLOI SELON LES CULTURES.....	11.0
Pommes de terre	11.1
Légumes-tubercules et légumes-cornes – sous-groupe de cultures 1C.....	11.2
Céleri-rave.....	11.3
Légumes-bulbes – groupe de cultures 3-07	11.4
Légumes-feuilles – sous-groupe de cultures 4-13A	11.5
Légumes-fruits – groupe de cultures 8-09.....	11.6
Cucurbitacées – groupe de cultures 9	11.7
Pomme	11.8
Poire	11.9
Légumes-pétioles – sous-groupe de cultures 22B	11.10
Restrictions concernant les rotations.....	11.11
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	12.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'abamectine présente dans ce produit augmente l'activité de la GABA chez les animaux. Il vaut mieux éviter les médicaments qui augmentent l'activité de la GABA (barbituriques, benzodiazépines, acide valproïque, etc.) chez les patients ayant fait l'objet d'une exposition potentiellement toxique au méctine. L'intoxication peut être réduite par l'administration rapide d'adsorbants chimiques (p. ex. du charbon activé). Si l'intoxication par exposition a progressé au point de causer des vomissements violents, évaluer la quantité de fluide vomi et le déséquilibre hydro-électrolytique. Administrer un traitement de rééquilibrage hydrique approprié par voie parentérale de même que les autres mesures de soutien requises, selon les mesures des paramètres vitaux, les symptômes et les signes cliniques.

4.0 MISES EN GARDE

1. Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.
2. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques. Garder le

produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé et à l'écart des aliments de consommation humaine.

3. Mortel ou toxique en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.
4. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer.
5. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.
6. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
7. **NE PAS** pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
8. **NE PAS** appliquer dans les serres.
9. **NE PAS** appliquer par voie aérienne.
10. Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, des chaussettes, au moment du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et de l'entretien. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à la pulvérisation directe, à la dérive de pulvérisation et aux résidus déposés sur les feuilles, le pollen et le nectar dans les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. Cyantraniliprole est systémique et les abeilles peuvent être exposés à des résidus du produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et / ou le nectar issu d'applications au sol Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets

nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer lorsque les abeilles butinent dans la zone de traitement dans la couverture végétale contenant les mauvaises herbes en fleur. Pour réduire davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Suivre le mode d'emploi propre à chaque culture pour obtenir la période d'application.

Pour les applications sur les cultures qui attirent beaucoup les insectes pollinisateurs (pommes et poires) ou lorsqu'on utilise les abeilles domestiques pour les services de pollinisation : Ne pas appliquer pendant la période de floraison des cultures (le début de la floraison jusqu'après la fin de la chute des pétales).

Pour les applications sur les cucurbitacées, les légumes-fruits, les pommes de terre et les patates douces : Éviter d'appliquer pendant la période de floraison des cultures. Si les applications doivent être faites pendant la période de floraison des cultures, faire les applications en soirée uniquement lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant d'origine dans un endroit frais, sec et sécuritaire. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Peut être entreposé dans un lieu non chauffé.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir ou, encore, en cas de déversement ou pour le nettoyage des lieux d'un déversement, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

Contenants réutilisables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

MINECTO® PRO est un concentré en suspension qui supprime les acariens et insectes indiqués sur l'étiquette dans les cultures mentionnées sur l'étiquette.

Une couverture complète et l'utilisation d'un agent tensioactif approprié sont essentielles pour une bonne suppression des acariens et des insectes. Consulter le tableau de la section Mode d'emploi qui suit pour connaître les recommandations relatives à l'utilisation d'agents tensioactifs pour chaque culture. Utiliser en tout temps la dose indiquée sur l'étiquette de l'agent tensioactif ou les valeurs indiquées dans le tableau de la section Mode d'emploi qui suit, si celles-ci sont plus restrictives.

Utiliser l'agent tensioactif de la façon prescrite pour la culture afin d'éviter la présence de résidus illégaux dans la récolte. Suivre le mode d'emploi de la culture pour assurer une couverture complète et éviter la présence de résidus illégaux dans la récolte.

Précautions relatives à la phytotoxicité des agents tensioactifs : Comme MINECTO PRO doit toujours être pulvérisé en mélange avec un agent tensioactif (tel qu'indiqué dans les tableaux

dans le Mode d'emploi ci-dessous) et que les agents tensioactifs sont toxiques pour certaines cultures dans certaines conditions environnementales, ne pas utiliser MINECTO PRO sur une culture vulnérable aux agents tensioactifs, à moins que le fournisseur de l'agent tensioactif puisse confirmer une dose non phytotoxique connue de l'agent pour la culture.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Renseignements généraux

Ne pas faire une application foliaire de MINECTO PRO pendant un minimum de 60 jours après une application dans le sillon ou au sol ou l'ensemencement des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28 à moins d'indication contraire dans le tableau dans le mode d'emploi.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

Commented [SJC1]: Adding approved tank mix statements to align with the PMRA tank mix policy.

Commented [CC(2R1)]: Accepted

Commented [SJC3]: Deleted as approved tank mix statements are added above to align with PMRA tank mix policy.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Commented [CC(4R3)]: Accepted

Commented [SJC5]: PMRA standard

Commented [CC(6R5)]: Accepted.

10.2 Application par voie terrestre

Application avec pulvérisateur de grande culture : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « fine » de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (Norme S-572.1 de l'ASABE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

10.2.1 Directives de mélange

1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir et agiter doucement. Une bonne agitation est caractérisée par la présence de rides ou d'ondulations à la surface de l'eau.
2. Verser les produits d'association de formulation WG ou DF et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
3. Verser MINECTO PRO et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
4. Verser les produits d'association de formulation SE ou SC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
5. Verser les produits d'association de formulation EC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
6. Ajouter de l'eau jusqu'à l'obtention des trois quarts de la quantité d'eau nécessaire.
7. Verser les produits d'association en solution (SN ou SL) et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
8. Mettre le reste de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur et maintenir une bonne agitation.
9. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
10. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
11. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

Lorsqu'on utilise de l'équipement de manutention des produits chimiques pour remplir le pulvérisateur, les recommandations supplémentaires suivantes s'appliquent :

- il est préférable de mélanger les formulations WG et DF par lot;
- les formulations SC, SN et SL peuvent être mélangées par induction ou par lot;
- il est préférable de mélanger les formulations EC par lot.

10.2.2 Directives de pulvérisation

1. **Volume d'eau** : Appliquer à raison d'au moins 200 L/ha de bouillie.
2. **Agitation dans le pulvérisateur** : Utiliser un agitateur à jet ou un tube d'agitation hydraulique assurant la recirculation de 10 % ou plus du volume du réservoir à la minute. **NE PAS** utiliser de tube d'agitation pneumatique.
3. **Pompe** : Des tamis doivent être utilisés pour protéger la pompe et éviter toute obturation. Utiliser des tamis de 16 mailles ou *moins* du côté aspiration de la pompe. **NE PAS** installer de tamis sur le circuit de recirculation. Utiliser des tamis de 50 mailles ou *moins* entre la pompe et la rampe.
4. **Buses** : Des buses à jet en éventail de 80 ou 110° limitant la dérive (p. ex. à pré-orifice ou

- à chambre de turbulence) ou des buses à injection d'air sont recommandées. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles. **NE PAS** utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
5. Pression : Tel que recommandé par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille fine (selon l'ASABE).
 6. Appliquer à vitesse constante et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

10.2.3 Nettoyage du pulvérisateur

Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser MINECTO PRO, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, les conduites et le filtre sont parfaitement propres.

Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de MINECTO PRO sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante :
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.3 Application avec pulvérisateur à jet porté

Application avec pulvérisateur à jet porté : **NE PAS** appliquer lorsque les conditions atmosphériques sont propices aux inversions de température (caractérisées par un calme plat). Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « fine » de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (Norme S-572.1 de l'ASABE). **NE PAS** pulvériser directement au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesurée à l'extérieur de la zone à traiter du côté au vent.

10.3.1 Directives de pulvérisation

1. **Volume d'eau** : Appliquer dans au moins 450 L de bouillie à l'hectare. Le volume d'eau doit dépasser la recommandation minimale lorsque le nombre d'arbres à l'hectare et/ou la densité du feuillage fait en sorte qu'il faut augmenter le volume d'eau pour assurer une couverture complète.
2. **Qualité de la pulvérisation** : Choisir des buses et une pression permettant d'obtenir de fines gouttelettes (selon l'ASABE).
3. **Projection du brouillard de pulvérisation** : Choisir des buses, des réglages de déflecteurs, une vitesse de l'air et un volume qui feront en sorte que seul le couvert végétal sera traité. Le brouillard de pulvérisation ne doit atteindre que le dessus des végétaux. Tenir compte de la forme et de la densité du couvert végétal traité au moment du réglage de la projection du brouillard de pulvérisation.
4. Appliquer à vitesse constante et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer

pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

10.4 Zones tampons

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon.

Les zones tampons précisées dans le tableau suivant sont requises entre le point limite d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection :					
		Habitats d'eau douce		Habitats estuariens ou marins		Habitats terrestres	
		Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre		
Pulvérisateur agricole	Céleri-rave, Légumes-fruits (groupe de cultures 8-09), Légumes-bulbes (groupe de cultures 3-07), Légumes-pétioles (sous-groupe de cultures 22B)	10	5	120	60	1	
	Pommes de terre, Légumes-tubercules et légumes-cornes (sous-groupe de cultures 1C), Légumes-feuilles (sous-groupe de cultures 4-13A), Cucurbitacées (groupe de cultures 9),	10	5	110	55	1	
Applicateur pneumatique	Pommes	Début de la croissance	25	20	60	50	0
		Fin de la croissance	20	10	50	40	0
	Poires	Début de la croissance	35	25	65	55	1
		Fin de la croissance	25	15	55	45	1

Les zones tampons pour ce produit peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation; pour ce faire, il suffit d'accéder au calculateur zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Les zones tampons de 120 m (pulvérisateur agricole) NE PEUVENT être modifiées.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés dans le mélange et appliquer en utilisant des gouttelettes de la classification (ASAE) la plus grosse indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Commented [SJC7]: PMRA standard

Commented [CC(8R7)]: Accepted.

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LES CULTURES

11.1 Pommes de terre

POMMES DE TERRE	
CULTURE	Pommes de terre
RAVAGEUR SUPPRIMÉ	Pyrale du maïs
DOSE	370 – 556 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Pour supprimer la pyrale du maïs, effectuer le traitement lorsque le pic d'éclosion des œufs est atteint. Pour déterminer le moment du traitement, procéder à des inspections sur le terrain pour détecter le moment de la ponte et de l'éclosion des œufs de pyrale du maïs. Il est important que la couverture soit complète que la suppression soit optimale.
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Tétranyques, psylles de la pomme de terre et altises
DOSE	370 – 670 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Pour supprimer les tétranyques, effectuer la première application dès l'apparition de ceux-ci. Répéter le traitement au besoin pour maintenir la suppression. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.
RAVAGEUR SUPPRIMÉ	Doryphore de la pomme de terre
DOSE	556 – 670 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Pour supprimer le doryphore de la pomme de terre, effectuer la première application lorsqu'environ 50 % des masses d'œufs ont éclos et que des larves sont présentes. Si deux applications sont requises, les limiter à une seule génération de doryphores par récolte. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale. Ne pas appliquer MINECTO PRO pour supprimer le doryphore de la pomme de terre si un autre insecticide du groupe 28 a été utilisé au moment du semis comme application dans le sillon, dans le sol ou comme traitement de semences.

VOLUME DE PULVÉRISATION MINIMAL	200 L/ha
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR SAISON	2 si les doses élevées sont utilisées; ou 3 si les faibles doses sont utilisées
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS CONSÉCUTIFS	Effectuer jusqu'à 2 applications consécutives, puis passer à un insecticide n'appartenant pas aux groupes 6 et 28. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des insecticides utilisés en alternance.
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRODUIT/SAISON	1,340 L/ha
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	7 jours
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	12 heures après l'application
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.
RESTRICTIONS PARTICULIÈRES	<p>Pour pyrale du maïs, tétranyques, psylles de la pomme de terre et altises, ne pas faire une application foliaire de MINECTO PRO pendant un minimum de 60 jours après une application dans le sillon ou au sol ou l'ensemencement des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28 à moins d'indication contraire dans le tableau dans le mode d'emploi.</p> <p><u>Mises en garde pour les insectes pollinisateurs:</u> Ce produit est toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison des cultures. Si les applications doivent être faites pendant la période de floraison des cultures, faire les applications en soirée uniquement lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas. Lorsqu'on utilise les abeilles domestiques pour les services de pollinisation : Ne pas appliquer pendant la période de floraison des cultures (le début de la floraison jusqu'après la fin de la chute des pétales).</p>

11.2 Légumes-tubercules et légumes-cornes – sous-groupe de cultures 1C

LÉGUMES-TUBERCULES ET LÉGUMES-CORNES													
SOUS-GROUPE DE CULTURES	<p>Légumes-tubercules et légumes-cornes (sous-groupe de cultures 1C) Cultures (y compris les cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures)</p> <table border="0"> <tr> <td>arracacha</td> <td>marante</td> </tr> <tr> <td>canna comestible</td> <td>patate douce</td> </tr> <tr> <td>crosne du Japon</td> <td>pomme de terre</td> </tr> <tr> <td>igname</td> <td>souchet comestible</td> </tr> <tr> <td></td> <td>taro</td> </tr> <tr> <td></td> <td>topinambour</td> </tr> </table>	arracacha	marante	canna comestible	patate douce	crosne du Japon	pomme de terre	igname	souchet comestible		taro		topinambour
arracacha	marante												
canna comestible	patate douce												
crosne du Japon	pomme de terre												
igname	souchet comestible												
	taro												
	topinambour												
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Fausse arpeuteuse du chou, légionnaire, légionnaire de la betterave, légionnaire d'automne												
DOSE	370 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique												
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.												
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Ver-gris panaché et pyrale du maïs												
DOSE	370 – 556 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique												
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Pour supprimer la pyrale du maïs, effectuer le traitement lorsque le pic d'éclosion des œufs est atteint. Pour déterminer le moment du traitement, procéder à des inspections sur le terrain pour détecter le moment de la ponte et de l'éclosion des œufs de pyrale du maïs. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.												
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Tétranyque et altises												
DOSE	370 – 670 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique												
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.												
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Ver de l'épi du maïs et la répression de sphinx du tabac et sphinx de la tomate												
DOSE	556 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique												
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.												

VOLUME DE PULVÉRISATION MINIMAL	200 L/ha
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR SAISON	2 si les doses élevées sont utilisées; ou 3 si les faibles doses sont utilisées
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS CONSÉCUTIFS	Effectuer jusqu'à 2 applications consécutives, puis passer à un insecticide n'appartenant pas aux groupes 6 et 28. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des insecticides utilisés en alternance.
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRODUIT/SAISON	1,340 L/ha
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	7 jours
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	12 heures après l'application
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.
RESTRICTIONS PARTICULIÈRES	<p>Ne pas appliquer MINECTO PRO à moins que les acariens et un autre insecte qui est indiqué sur l'étiquette ne soient présents en même temps.</p> <p>Ne pas faire une application foliaire de MINECTO PRO pendant un minimum de 60 jours après une application dans le sillon ou au sol ou l'ensemencement des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28 à moins d'indication contraire dans le tableau dans le mode d'emploi.</p> <p><u>Mises en garde pour les insectes pollinisateurs pour le pommes de terre et les patates douces:</u> Ce produit est toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison des cultures. Si les applications doivent être faites pendant la période de floraison des cultures, faire les applications en soirée uniquement lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas. Lorsqu'on utilise les abeilles domestiques pour les services de pollinisation : Ne pas appliquer pendant la période de floraison des cultures (le début de la floraison jusqu'après la fin de la chute des pétales).</p>

11.3 Céleri-rave

CÉLERI-RAVE	
CULTURE	Céleri-rave
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Tétranyque à deux points et altises
DOSE	741 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Ne pas appliquer MINECTO PRO à moins que les acariens et les altises ne soient présents en même temps. Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Appliquer dès l'apparition des acariens et répéter au besoin pour maintenir la suppression. Il est important que la couverture soit complète que la suppression soit optimale.
VOLUME DE PULVÉRISATION MINIMAL	200 L/ha
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR SAISON	2
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS CONSÉCUTIFS	Effectuer jusqu'à 2 traitements consécutifs, puis passer à un insecticide n'appartenant pas aux groupes 6 et 28. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des insecticides utilisés en alternance.
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRODUIT/SAISON	1,482 L/ha
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	7 jours
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	12 heures après l'application
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.
RESTRICTIONS PARTICULIÈRES	Ne pas faire une application foliaire de MINECTO PRO pendant un minimum de 60 jours après une application dans le sillon ou au sol ou l'ensemencement des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28 à moins d'indication contraire dans le tableau dans le mode d'emploi.

11.4 Légumes-bulbes – groupe de cultures 3-07

LÉGUMES-BULBES																									
SOUS-GROUPE DE CULTURES	<p>Légumes-bulbes (groupe de cultures 3-07) Cultures (y compris les cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures)</p> <table> <tr> <td>ail, bulbe</td> <td>hémérocalle, bulbe</td> </tr> <tr> <td>ail d'Orient, bulbe</td> <td>hosta « Elegans »</td> </tr> <tr> <td>poireau</td> <td>fritillaire</td> </tr> <tr> <td>oignon, bulbe</td> <td>ail rocambole, bulbe</td> </tr> <tr> <td>oignon vert</td> <td>kurrat</td> </tr> <tr> <td>ciboule, feuilles</td> <td>ail penché</td> </tr> <tr> <td>échalote, bulbe et feuilles fraîches</td> <td>lis</td> </tr> <tr> <td>oignon patate, bulbe</td> <td>oignon « Beltsville bunching »</td> </tr> <tr> <td>oignon de Chine, bulbe</td> <td>oignon frais</td> </tr> <tr> <td>rocambole, bulbilles</td> <td>ail chinois</td> </tr> <tr> <td>ciboulette, feuilles fraîches</td> <td>oignon perle</td> </tr> <tr> <td>ciboulette chinoise, feuilles fraîches</td> <td>ail des bois</td> </tr> </table>	ail, bulbe	hémérocalle, bulbe	ail d'Orient, bulbe	hosta « Elegans »	poireau	fritillaire	oignon, bulbe	ail rocambole, bulbe	oignon vert	kurrat	ciboule, feuilles	ail penché	échalote, bulbe et feuilles fraîches	lis	oignon patate, bulbe	oignon « Beltsville bunching »	oignon de Chine, bulbe	oignon frais	rocambole, bulbilles	ail chinois	ciboulette, feuilles fraîches	oignon perle	ciboulette chinoise, feuilles fraîches	ail des bois
ail, bulbe	hémérocalle, bulbe																								
ail d'Orient, bulbe	hosta « Elegans »																								
poireau	fritillaire																								
oignon, bulbe	ail rocambole, bulbe																								
oignon vert	kurrat																								
ciboule, feuilles	ail penché																								
échalote, bulbe et feuilles fraîches	lis																								
oignon patate, bulbe	oignon « Beltsville bunching »																								
oignon de Chine, bulbe	oignon frais																								
rocambole, bulbilles	ail chinois																								
ciboulette, feuilles fraîches	oignon perle																								
ciboulette chinoise, feuilles fraîches	ail des bois																								
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Thrips et mineuses de type <i>Liriomyza</i>																								
DOSE	778 mL/ha Appliquer un agent tensioactif MSO (huile végétale méthylée) à raison de 0,25 % v/v.																								
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	<p>Une couverture complète est essentielle pour assurer une suppression optimale.</p> <p>Appliquer dans le cadre d'un programme de lutte contre les thrips et lorsque les populations de thrips ont atteint le seuil économique d'intervention. Ne pas utiliser MINECTO PRO comme un traitement d'urgence contre les thrips.</p> <p>Traiter dès que des mineuses adultes sont observées.</p> <p>Répéter le traitement au besoin pour maintenir la suppression dans les limites d'un programme de gestion de la résistance.</p>																								
VOLUME DE BOUILLIE MINIMAL	200 L/ha																								
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR SAISON	3																								
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS CONSÉCUTIFS	Effectuer jusqu'à 2 traitements consécutifs, puis passer à un insecticide n'appartenant pas aux groupes 6 et 28. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des insecticides utilisés en alternance.																								
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRODUIT PAR SAISON	2,334 L/ha																								
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	7 jours																								
DÉLAI DE SÉCURITÉ	12 heures après l'application																								
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte.																								
RESTRICTIONS PARTICULIÈRES	Ne pas effectuer de traitement foliaire avec MINECTO PRO dans les 60 jours suivant un traitement dans le sillon ou dans le sol ou la mise en terre de semences ou de plantons traités avec un insecticide du groupe 28, sauf indication contraire dans le tableau du Mode d'emploi.																								

11.5. Légumes-feuilles – sous-groupe de cultures 4-13A

LÉGUMES-FEUILLES																																													
SOUS-GROUPE CULTURES	DE Légumes-feuilles (sous-groupe de cultures 4-13A) Cultures (y compris les cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures)																																												
	<table border="0"> <tr> <td>amarante tricolore</td> <td>ébolo</td> </tr> <tr> <td>amarante, feuilles</td> <td>endive</td> </tr> <tr> <td>aneth, feuilles fraîches</td> <td>épinard</td> </tr> <tr> <td>arroche</td> <td>épinard de Nouvelle-Zélande</td> </tr> <tr> <td>aster des Indes</td> <td>foo yip</td> </tr> <tr> <td>baselle</td> <td>grassé</td> </tr> <tr> <td>bette à carde</td> <td>herbe-le-rail</td> </tr> <tr> <td>bident poilu</td> <td>jute, feuilles</td> </tr> <tr> <td>calalou</td> <td>laitue amère</td> </tr> <tr> <td>caya blanc</td> <td>laitue frisée</td> </tr> <tr> <td>cerfeuil, feuilles fraîches</td> <td>laitue pommée</td> </tr> <tr> <td>cham-chwi</td> <td>mâche</td> </tr> <tr> <td>cham-na-mul</td> <td>oseille</td> </tr> <tr> <td>chénopode Bon-Henri</td> <td>persil, feuilles fraîches</td> </tr> <tr> <td>chénopode de Berlandier</td> <td>pissenlit</td> </tr> <tr> <td>chénopode géant</td> <td>plantain lancéolé</td> </tr> <tr> <td>chipilin</td> <td>pourpier d'hiver</td> </tr> <tr> <td>chrysanthème des jardins</td> <td>pourpier potager</td> </tr> <tr> <td>coriandre, feuilles fraîches</td> <td>primevère des jardins</td> </tr> <tr> <td>cosmos</td> <td>radicchio</td> </tr> <tr> <td>dang-gwi</td> <td>scarole</td> </tr> <tr> <td>dol-nam-mul</td> <td></td> </tr> </table>	amarante tricolore	ébolo	amarante, feuilles	endive	aneth, feuilles fraîches	épinard	arroche	épinard de Nouvelle-Zélande	aster des Indes	foo yip	baselle	grassé	bette à carde	herbe-le-rail	bident poilu	jute, feuilles	calalou	laitue amère	caya blanc	laitue frisée	cerfeuil, feuilles fraîches	laitue pommée	cham-chwi	mâche	cham-na-mul	oseille	chénopode Bon-Henri	persil, feuilles fraîches	chénopode de Berlandier	pissenlit	chénopode géant	plantain lancéolé	chipilin	pourpier d'hiver	chrysanthème des jardins	pourpier potager	coriandre, feuilles fraîches	primevère des jardins	cosmos	radicchio	dang-gwi	scarole	dol-nam-mul	
amarante tricolore	ébolo																																												
amarante, feuilles	endive																																												
aneth, feuilles fraîches	épinard																																												
arroche	épinard de Nouvelle-Zélande																																												
aster des Indes	foo yip																																												
baselle	grassé																																												
bette à carde	herbe-le-rail																																												
bident poilu	jute, feuilles																																												
calalou	laitue amère																																												
caya blanc	laitue frisée																																												
cerfeuil, feuilles fraîches	laitue pommée																																												
cham-chwi	mâche																																												
cham-na-mul	oseille																																												
chénopode Bon-Henri	persil, feuilles fraîches																																												
chénopode de Berlandier	pissenlit																																												
chénopode géant	plantain lancéolé																																												
chipilin	pourpier d'hiver																																												
chrysanthème des jardins	pourpier potager																																												
coriandre, feuilles fraîches	primevère des jardins																																												
cosmos	radicchio																																												
dang-gwi	scarole																																												
dol-nam-mul																																													
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Fausse arpentuse du chou, légionnaire, légionnaire de la betterave et légionnaire d'automne																																												
DOSE	370 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique																																												
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.																																												
RAVAGEUR SUPPRIMÉ	Ver gris																																												
DOSE	370 – 556 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique																																												
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Pour supprimer le vers gris en début de saison, appliquer sur le feuillage lorsqu'aucune pluie n'est prévue au cours des 24 prochaines heures. Pour une suppression optimale, appliquer sur les plus petits plants ou lorsque les parties inférieures des plants peuvent recevoir une couverture adéquate. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.																																												

RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Tétranyque carmin et tétranyque à deux points
DOSE	385 – 670 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Appliquer dès l'apparition des tétranyques et répéter au besoin pour maintenir la suppression. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.
RAVAGEUR SUPPRIMÉ	Ver de l'épi du maïs
DOSE	556 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.
VOLUME DE PULVÉRISATION MINIMAL	200 L/ha
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR SAISON	3 si les doses élevées sont utilisées; ou 5 si les faibles doses sont utilisées
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS CONSÉCUTIFS	Effectuer jusqu'à 2 traitements consécutifs, puis passer à un insecticide n'appartenant pas aux groupes 6 et 28. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des insecticides utilisés en alternance.
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRODUIT/SAISON	2,010 L/ha
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	7 jours
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	12 heures après l'application
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.
RESTRICTIONS PARTICULIÈRES	Ne pas appliquer MINECTO PRO à moins que les acariens et un autre insecte qui est indiqué sur l'étiquette ne soient présents en même temps. Ne pas faire une application foliaire de MINECTO PRO pendant un minimum de 60 jours après une application dans le sillon ou au sol ou l'ensemencement des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28 à moins d'indication contraire dans le tableau dans le mode d'emploi.

11.6. Légumes-fruits – groupe de cultures 8-09

LÉGUMES-FRUITES																	
GROUPE DE CULTURES	<p>Légumes-fruits (groupe de cultures 8-09) Cultures (y compris les cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures)</p> <table border="0"> <tr> <td>aubergine</td> <td>morelle scabre</td> </tr> <tr> <td>aubergine d'Afrique</td> <td>okra</td> </tr> <tr> <td>aubergine écarlate</td> <td>pépino</td> </tr> <tr> <td>baie de Goji</td> <td>piment autre que poivron</td> </tr> <tr> <td>bicorne</td> <td>poivron</td> </tr> <tr> <td>cerise de terre</td> <td>tomate</td> </tr> <tr> <td>fausse aubergine</td> <td>tomate groseille</td> </tr> <tr> <td>morelle réfléchie</td> <td>tomatille</td> </tr> </table>	aubergine	morelle scabre	aubergine d'Afrique	okra	aubergine écarlate	pépino	baie de Goji	piment autre que poivron	bicorne	poivron	cerise de terre	tomate	fausse aubergine	tomate groseille	morelle réfléchie	tomatille
aubergine	morelle scabre																
aubergine d'Afrique	okra																
aubergine écarlate	pépino																
baie de Goji	piment autre que poivron																
bicorne	poivron																
cerise de terre	tomate																
fausse aubergine	tomate groseille																
morelle réfléchie	tomatille																
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Fausse arpenreuse du chou, légionnaire, légionnaire de la betterave et légionnaire d'automne																
DOSE	370 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique																
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.																
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Ver gris et pyrale du maïs																
DOSE	370 – 556 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique																
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Pour supprimer le vers gris en début de saison, appliquer sur le feuillage lorsqu'aucune pluie n'est prévue au cours des 24 prochaines heures. Pour une suppression optimale, appliquer sur les plus petits plants ou lorsque les parties inférieures des plants peuvent recevoir une couverture adéquate. Pour supprimer la pyrale du maïs, effectuer le traitement lorsque le pic d'éclosion des œufs est atteint. Pour déterminer le moment du traitement, procéder à des inspections sur le terrain pour détecter le moment de la ponte et de l'éclosion des œufs de pyrale du maïs. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.																
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Mineuses et altises																
DOSE	385 – 741 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique																
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.																

RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Tarsonème des serres, tétranyque, acarien de la tomate, psylle de la tomate
DOSE	385 – 670 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Appliquer dès l'apparition des acariens.
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Noctuelle de la tomate (ver de l'épi du maïs)
RAVAGEURS RÉPRIMÉS	Sphinx du tabac et sphinx de la tomate
DOSE	556 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Doryphore de la pomme de terre
DOSE	556 – 670 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Pour supprimer le doryphore de la pomme de terre, effectuer la première application lorsqu'environ 50 % des masses d'œufs ont éclos et que des larves sont présentes. Si deux applications sont requises, les limiter à une seule génération de doryphores par récolte. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale. Ne pas appliquer MINECTO PRO pour supprimer le doryphore de la pomme de terre si un insecticide du groupe 28 a été utilisé au moment du semis (application en bande, traitement de sol, etc.).

VOLUME DE PULVÉRISATION MINIMAL	200 L/ha
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR SAISON	3 si les doses élevées sont utilisées; ou 5 si les faibles doses sont utilisées
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS CONSÉCUTIFS	Effectuer jusqu'à 2 traitements consécutifs, puis passer à un insecticide n'appartenant pas aux groupes 6 et 28. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des insecticides utilisés en alternance.
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRODUIT/SAISON	2,223 L/ha
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	7 jours
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	12 heures après l'application
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.
RESTRICTIONS PARTICULIÈRES	<p>Pour fausse arpentuse du chou, légionnaire, légionnaire de la betterave, légionnaire d'automne, ver gris, pyrale du maïs, mineuses, altises, tarsonème des serres, tétranyque, acarien de la tomate, psylle de la tomate, noctuelle de la tomate (ver de l'épi du maïs), sphinx du tabac et sphinx de la tomate, ne pas faire une application foliaire de MINECTO PRO pendant un minimum de 60 jours après une application dans le sillon ou au sol ou l'ensemencement des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28 à moins d'indication contraire dans le tableau dans le mode d'emploi.</p> <p><u>Mises en garde pour les insectes pollinisateurs:</u> Ce produit est toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison des cultures. Si les applications doivent être faites pendant la période de floraison des cultures, faire les applications en soirée uniquement lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas. Lorsqu'on utilise les abeilles domestiques pour les services de pollinisation : Ne pas appliquer pendant la période de floraison des cultures (le début de la floraison jusqu'après la fin de la chute des pétales).</p>

11.7. Cucurbitacées – groupe de cultures 9

CUCURBITACÉES	
GROUPE DE CULTURES	<p>Cucurbitacées (groupe de cultures 9) Cultures (y compris les cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures)</p> <p>citrouille concombre concombre des Antilles courge creuseuse courge d'été (y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette) courge d'hiver (y compris la courge musquée et la courge hubbard, ainsi que Cucurbita mixta, C. pepo, y compris la courge poivrée et la courge spaghetti)</p> <p>gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, la gourde hechima et l'okra chinois) melon véritable (y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus) <i>Momordica</i> spp. (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants) pastèque pastèque à confire</p>
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Fausse arpeuteuse du chou, légionnaire et légionnaire d'automne
DOSE	370 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.
RAVAGEUR SUPPRIMÉ	Ver gris
DOSE	385 – 556 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Pour supprimer le vers gris en début de saison, appliquer sur le feuillage lorsqu'aucune pluie n'est prévue au cours des 24 prochaines heures. Pour une suppression optimale, appliquer sur les plus petits plants ou lorsque les parties inférieures des plants peuvent recevoir une couverture adéquate. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Tétranyques
DOSE	385 – 670 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Appliquer dès que des tétranyques sont observés et répéter l'application, au besoin, pour maintenir la suppression à l'intérieur des limites d'un programme de gestion de la résistance. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.

RAVAGEUR SUPPRIMÉ	Ver de l'épi du maïs
DOSE	556 mL/ha 0,1-0,5% v/v agent tensioactif non ionique
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.
VOLUME DE PULVÉRISATION MINIMAL	200 L/ha
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR SAISON	3 si les doses élevées sont utilisées; ou 5 si les faibles doses sont utilisées
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS CONSÉCUTIFS	Effectuer jusqu'à 2 traitements consécutifs, puis passer à un insecticide n'appartenant pas aux groupes 6 et 28. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des insecticides utilisés en alternance.
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRODUIT/SAISON	2,010 L/ha
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	7 jours
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	12 heures après l'application
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.
RESTRICTIONS PARTICULIÈRES	<p>Ne pas appliquer MINECTO PRO à moins que les tétranyques et un autre insecte qui est indiqué sur l'étiquette ne soient présents en même temps.</p> <p>Ne pas faire une application foliaire de MINECTO PRO pendant un minimum de 60 jours après une application dans le sillon ou au sol ou l'ensemencement des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28 à moins d'indication contraire dans le tableau dans le mode d'emploi.</p> <p><u>Mises en garde pour les insectes pollinisateurs:</u> Ce produit est toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison des cultures. Si les applications doivent être faites pendant la période de floraison des cultures, faire les applications en soirée uniquement lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas. Lorsqu'on utilise les abeilles domestiques pour les services de pollinisation : Ne pas appliquer pendant la période de floraison des cultures (le début de la floraison jusqu'après la fin de la chute des pétales).</p>

11.8. Pomme

POMME	
CULTURE	Pomme
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Carpocapse, tordeuse orientale du pêcher, mineuse marbrée, mineuse marbrée occidentale, tordeuse à bandes obliques, enrouleuse trilignée, tordeuse du pommier, tordeuse européenne, pique-bouton du pommier, tordeuse du bouton du pommier, hoplocampe des pommes, tétranyque à deux points, tétranyque de McDaniel, tétranyque rouge du pommier
DOSE	496 mL/ha Appliquer avec de 0,25 à 1 % v/v d'huile de pulvérisation OU de 0,1 à 0,5 % d'agent tensioactif non ionique (NIS) dans la bouillie.
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Pour une suppression optimale de la première génération de carpocapses, traiter avant la première éclosion d'œufs (80 à 110 degrés-jours Celsius d'après un repère biologique). Pour la deuxième génération de carpocapses, la période d'application dépend de la première éclosion d'œufs après l'établissement d'un nouveau repère biologique. Le repère biologique est considéré comme établi lorsqu'une première prise importante de papillons nocturnes est effectuée dans le verger. Pour déterminer le nombre de degrés-jours pour le carpocapse, utiliser l'intervalle de températures se situant entre 10 et 31 degrés Celsius. Pour une suppression optimale de la tordeuse orientale du pêcher, traiter à la première éclosion d'œufs de la génération ciblée. Pour une suppression optimale de la mineuse marbrée, appliquer sur les œufs (pour supprimer la nouvelle éclosion) et les individus aux premiers stades succivores des premières et deuxièmes générations lorsque les seuils établis localement ont été atteints. Pour une suppression optimale des générations hivernantes de tordeuse à bandes obliques, surveiller la population larvaire au printemps et appliquer quand les larves hivernantes deviennent actives, du stade du bouton rose jusqu'à la chute des pétales de la culture. Pour les générations de l'été, surveiller les vols d'individus adultes et traiter à la première éclosion d'œufs (de 170 à 240 degrés-jours Celsius) après la première prise importante d'individus. Pour des résultats optimaux, traiter avant l'atteinte du seuil de cinq tétranyques par feuille. La suppression par effet résiduel des tétranyques est supérieure avec les dépôts de produits présents sur les feuilles plus récentes comparativement aux feuilles plus âgées. Pour une suppression optimale des tétranyques, appliquer MINECTO PRO pendant la période de développement d'arbre entre à la chute des pétales 6 semaines suivant la chute des pétales. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.

VOLUME DE PULVÉRISATION MINIMAL	450 L/ha
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR SAISON	1
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS CONSÉCUTIFS	Effectuer un traitement, puis passer à un insecticide n'appartenant pas aux groupes 6 et 28. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des insecticides utilisés en alternance.
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRODUIT/SAISON	0,5 L/ha
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	12 heures après l'application
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer dans les 28 jours précédant la récolte.
RESTRICTIONS PARTICULIÈRES	<p>Ne pas faire une application foliaire de MINECTO PRO pendant un minimum de 60 jours après une application dans le sillon ou au sol ou l'ensemencement des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28 à moins d'indication contraire dans le tableau dans le mode d'emploi.</p> <p><u>Mises en garde pour les insectes pollinisateurs</u>: Ce produit est toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison des cultures (le début de la floraison jusqu'après la fin de la chute des pétales).</p>

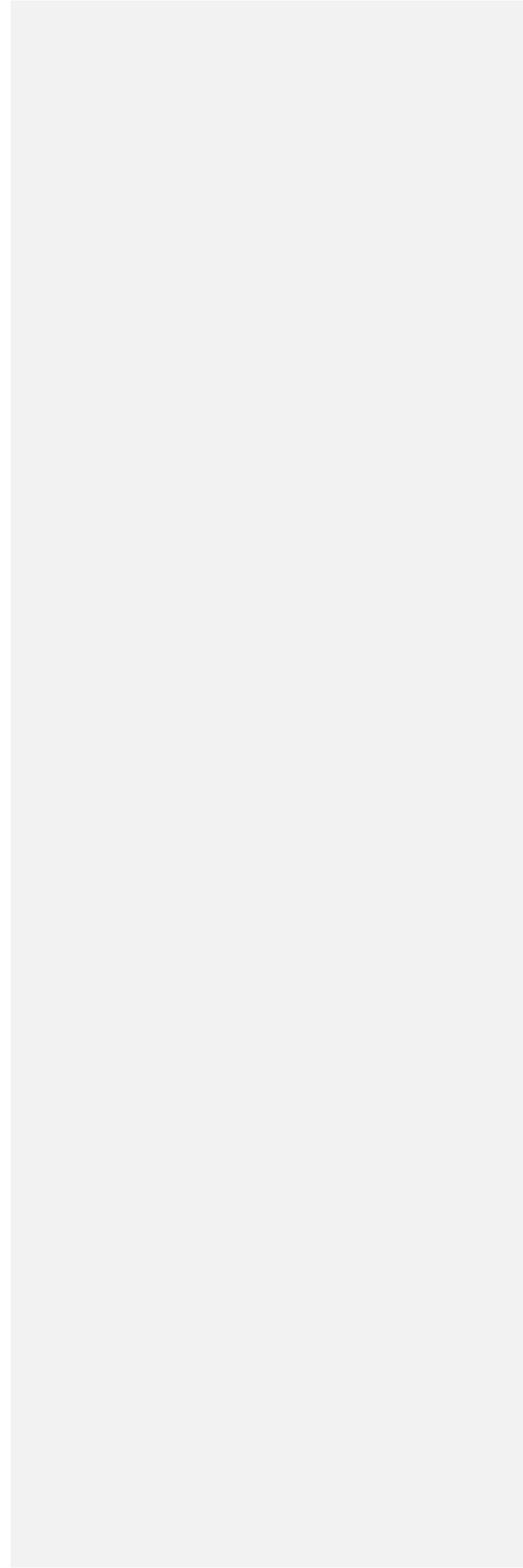
11.9. Poire

POIRE	
CULTURE	Poire
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Carpocapse, tordeuse orientale du pêcher
DOSE	556 mL/ha Appliquer avec de 0,25 à 1 % v/v d'huile de pulvérisation dans la bouillie ou de 10 à 20 L d'huile de pulvérisation à l'hectare OU de 0,1 à 0,5 % d'agent tensioactif non ionique (NIS) dans la bouillie.
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Mineuse marbrée et mineuse marbrée occidentale
DOSE	496 mL/ha Appliquer avec de 0,25 à 1 % v/v d'huile de pulvérisation dans la bouillie ou de 10 à 20 L d'huile de pulvérisation à l'hectare OU de 0,1 à 0,5 % d'agent tensioactif non ionique (NIS) dans la bouillie.
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Pour une suppression optimale de la première génération de carpocapses, traiter avant la première éclosion d'œufs (80 à 110 degrés-jours Celsius d'après un repère biologique). Pour la deuxième génération de carpocapses, la période d'application dépend de la première éclosion d'œufs après l'établissement d'un nouveau repère biologique. Le repère biologique est considéré comme établi lorsqu'une première prise importante de papillons nocturnes est effectuée dans le verger. Pour déterminer le nombre de degrés-jours pour le carpocapse, utiliser l'intervalle de températures se situant entre 10 et 31 degrés Celsius. Pour une suppression optimale de la tordeuse orientale du pêcher, traiter à la première éclosion d'œufs de la génération ciblée. Pour une suppression optimale de la mineuse marbrée, appliquer sur les œufs (pour supprimer la nouvelle éclosion) et les individus aux premiers stades succivores des premières et deuxièmes générations lorsque les seuils établis localement ont été atteints. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.

RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Tordeuse à bandes obliques, enrouleuse trilignée, tordeuse du pommier, tordeuse européenne, pique-bouton du pommier, tordeuse du bouton du pommier, hoplocampe des pommes
DOSE	496 – 741 mL/ha Appliquer avec de 0,25 à 1 % v/v d'huile de pulvérisation dans la bouillie ou de 10 à 20 L d'huile de pulvérisation à l'hectare OU de 0,1 à 0,5 % d'agent tensioactif non ionique (NIS) dans la bouillie.
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Pour une suppression optimale des générations hivernantes de tordeuse à bandes obliques, surveiller la population larvaire au printemps et appliquer quand les larves hivernantes deviennent actives, du stade du bouton rose jusqu'à la chute des pétales de la culture. Pour les générations de l'été, surveiller les vols d'individus adultes et traiter à la première éclosion d'œufs (de 170 à 240 degrés-jours Celsius) après la première prise importante d'individus. Une nouvelle application environ 10 jours après le traitement initial peut être requise afin de supprimer les petites larves qui continuent d'apparaître. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Tétranyque à deux points, tétranyque de McDaniel, tétranyque rouge du pommier, ériophyide du poirier, ériophyide jaune et psylle du poirier
DOSE	496 – 1000 mL/ha Appliquer avec de 0,25 à 1 % v/v d'huile de pulvérisation dans la bouillie ou de 10 à 20 L d'huile de pulvérisation à l'hectare OU de 0,1 à 0,5 % d'agent tensioactif non ionique (NIS) dans la bouillie.
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Pour des résultats optimaux, traiter avant l'atteinte du seuil de cinq tétranyques par feuille. La suppression par effet résiduel des tétranyques est supérieure avec les dépôts de produits présents sur les feuilles plus récentes comparativement aux feuilles plus âgées. Pour une suppression optimale des tétranyques, appliquer MINECTO PRO dans les 6 semaines suivant la chute des pétales. Si un dépistage en indique la nécessité, on peut faire une 2e application à un intervalle de 21 jours. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Puceron vert du pêcher, le puceron rose du pommier et cicadelle blanche du pommier
DOSE	556 – 1000 mL/ha Appliquer avec de 0,25 à 1 % v/v d'huile de pulvérisation dans la bouillie ou de 10 à 20 L d'huile de pulvérisation à l'hectare OU de 0,1 à 0,5 % d'agent tensioactif non ionique (NIS) dans la bouillie.
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. L'utilisation de MINECTO PRO pour la suppression de la cicadelle blanche du pommier est limitée à la première génération de cicadelles. Traiter peu de temps après la chute des pétales. Il est important que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.
RAVAGEURS SUPPRIMÉS	Mouche de la pomme, charançon de la prune et scarabée japonais

DOSE	741 – 919 mL/ha Appliquer avec de 0,25 à 1 % v/v d'huile de pulvérisation dans la bouillie ou de 10 à 20 L d'huile de pulvérisation à l'hectare OU de 0,1 à 0,5 % d'agent tensioactif non ionique (NIS) dans la bouillie.
MOMENT DU TRAITEMENT ET DIRECTIVES	Commencer les traitements lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Pour supprimer la mouche de la pomme, traiter de 7 à 10 jours après la capture des premiers individus dans les pièges du verger. Dans le cas du scarabée japonais, assurer une surveillance des populations adultes et des dommages. Suivre les lignes directrices provinciales pour les seuils d'intervention. Pour le charançon de la prune, assurer une surveillance des arbres en bordure du verger pour déceler les premiers signes de dommages par alimentation après la floraison. Il est essentiel que la couverture soit complète pour que la suppression soit optimale.
VOLUME DE PULVÉRISATION MINIMAL	450 L/ha
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR SAISON	1 si les doses élevées sont utilisées; ou 2 si les faibles doses sont utilisées
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS CONSÉCUTIFS	Effectuer jusqu'à 2 traitements consécutifs, puis passer à un insecticide n'appartenant pas aux groupes 6 et 28. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des insecticides utilisés en alternance.
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRODUIT/SAISON	1,0 L/ha
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	12 heures après l'application
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer dans les 28 jours précédant la récolte.
RESTRICTIONS PARTICULIÈRES	Ne pas faire une application foliaire de MINECTO PRO pendant un minimum de 60 jours après une application dans le sillon ou au sol ou l'ensemencement des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28 à moins d'indication contraire dans le tableau dans le mode d'emploi. <u>Mises en garde pour les insectes pollinisateurs</u> : Ce produit est toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison des cultures (le début de la floraison jusqu'après la fin de la chute des pétales).

2023-1109
2023-06-21



VOLUME DE PULVÉRISATION MINIMAL	200 L/ha
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR SAISON	3 si les doses élevées sont utilisées; ou 6 si les faibles doses sont utilisées
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS CONSÉCUTIFS	Effectuer jusqu'à 2 traitements consécutifs, puis passer à un insecticide n'appartenant pas aux groupes 6 et 28. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des insecticides utilisés en alternance.
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRODUIT/SAISON	2,223 L/ha
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	7 jours
DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)	12 heures après l'application
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.
RESTRICTIONS PARTICULIÈRES	Ne pas faire une application foliaire de MINECTO PRO pendant un minimum de 60 jours après une application dans le sillon ou au sol ou l'ensemencement des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28 à moins d'indication contraire dans le tableau dans le mode d'emploi.

11.11. Restrictions concernant les rotations

Délai avant le réensemencement recommandé pour les cultures en rotation	Cultures
0 jour	Sous-groupe de cultures 1B : Légumes-racines (sauf la betterave à sucre); Sous-groupe de cultures 1C (légumes-tubercules et légumes-cornes); Groupe de cultures 2 (feuilles de légumes-racines et légumes-tubercules); Groupe de cultures 3-07 (légumes bulbes); Groupe de cultures 4 (légumes-feuilles, sauf <i>Brassica</i>); Groupe de cultures 5 (légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> [chou]); Groupe de cultures 6 (graines et gousses de légumineuses [succulentes ou sèches]); groupe de cultures 7 (feuilles de légumineuses); Groupe de cultures 8-09 (légumes-fruits); Groupe de cultures 9 (cucurbitacées); Sous-groupe de cultures 13-07A (mûres et framboises); Sous-groupe de cultures 13-07B (petits fruits des genres <i>Ribes</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i>); Sous-groupe de cultures 13-07H : Petits fruits de plantes naines, sauf les fraises; Groupe de cultures 20 (oléagineux); arachides; fraises
30 jours	Groupe de cultures 1A (légumes-racines et tubercules); Groupe de cultures 15 (céréales); Groupe de cultures 16 (fourrage et paille de céréales); Groupe de cultures 17 (fourrages, paille et foin de graminées); Groupe de cultures 18 (fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées)
365 jours	Autres cultures

12.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, MINECTO PRO, contient un insecticide/acaricides appartenant au groupe 6 (abamectine, classe des avermectines) et au groupe 28 (cyantraniliprole, classe des diamides). Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à MINECTO PRO et à d'autres insecticides ou acaricides des groupes 6 ou 28. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population

si des insecticides ou des acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Comme il est impossible de prévoir si une résistance se développera, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la culture et la région.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner le MINECTO PRO ou les autres insecticides/acaricides des groupes 6 ou 28 avec des insecticides ou acaricides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.

Utiliser les insecticides ou les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique ou d'autres formes de lutte chimique.

Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. En cas de doute, ne pas réutiliser MINECTO PRO ou d'autres insecticides ou acaricides des groupes 6 ou 28.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec 1-877-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.